

L'ARES, UN ACTEUR PERFORMANT DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES


AVEC LE SUPPORT DE
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur - ARES
L'ARES, un acteur performant de la coopération au développement en Fédération Wallonie-Bruxelles, 2015



Éditeur responsable :
Julien Nicaise

Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur - ARES
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique



DEPUIS PLUS DE 20 ANS, C'EST ENSEMBLE QUE LES UNIVERSITÉS ET, Désormais, LES HAUTES ÉCOLES ET LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES AGISSENT ET CONTRIBUENT EFFICACEMENT, EN TANT QUE PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX DE PREMIER ORDRE, À LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT.

À TRAVERS L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES), ELLES METTENT EN COMMUN, AVEC LEURS HOMOLOGUES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, LEUR SAVOIR ET LEUR SAVOIR-FAIRE POUR LE RENFORCEMENT DE LEURS TROIS MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR LA SOCIÉTÉ : L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET LE SERVICE À LA COMMUNAUTÉ.

POURQUOI, COMMENT ?

/ 01. NOTRE VISION

/ 02. NOTRE MISSION

/ 03. NOTRE APPROCHE

/ 04. NOTRE ACTION

/ 05. AU-DELÀ DE LA DIMENSION ACADÉMIQUE

/ 06. FACTS & FIGURES



NOTRE VISION

- » LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SONT DES ACTEURS MAJEURS DU DÉVELOPPEMENT
- » LES PARTENARIATS ACADÉMIQUES SONT DES CATALYSEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

1 LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ACTEURS MAJEURS DU DÉVELOPPEMENT

Au Sud comme au Nord, les établissements d'enseignement supérieur restent aujourd'hui plus que jamais des **acteurs majeurs du développement** de leur pays et de leur région. Principaux laboratoires d'**idées innovantes** et transmetteurs de **savoirs complexes**, ils cultivent des **compétences de haut niveau** et produisent une grande partie de l'**expertise** nécessaires à une **gestion autonome et équilibrée des transformations** technologiques, économiques, sociales, ou encore culturelles de la société. Lieux d'échange et de réflexion, ils assurent non seulement un rôle d'expertise, mais aussi un **rôle critique**, qui les font participer pleinement et activement aux nombreux enjeux auxquels une société, un pays, une région sont confrontés au quotidien.

« *Dans les pays en développement, soutenir le potentiel considérable des établissements d'enseignement supérieur en renforçant leurs capacités en matière de formation, de recherche et de services à la société, est un enjeu fondamental* »

C'est en produisant ces savoirs et ces savoir-faire nécessaires à l'encadrement des progrès techniques, politiques et socio-économiques que les établissements d'enseignement supérieur contribuent à la **réduction des inégalités** et à la **lutte contre la pauvreté**. Si bien qu'une recherche et un enseignement supérieur de qualité constituent aujourd'hui un **prérequis essentiel du développement** et d'une **croissance économique responsables, durables et inclusifs**. L'étroite relation

entre l'investissement et les taux de fréquentation de l'enseignement supérieur et le développement économique et humain permet d'ailleurs d'en attester.

Dans les pays en développement, soutenir le **potentiel considérable des établissements d'enseignement supérieur** en renforçant leurs capacités en matière de **formation**, de **recherche** et de **services à la société**, est donc un enjeu fondamental.

Le renforcement des établissements d'enseignement supérieur du Sud en tant qu'acteurs de la société civile et en tant qu'acteurs de développement, de même que le renforcement des savoirs et des savoir-faire individuels et collectifs pour le développement répondent parfaitement au modèle actuel d'une aide internationale tournée vers la construction des capacités locales et la **consolidation de la société**. Cet appui aux établissements d'enseignement supérieur comme pépinières de femmes et d'hommes destinés à assumer un rôle actif dans la vie socio-économique de leur pays et comme principaux vecteurs de recherches approfondies, innovantes et critiques, constitue un **volet essentiel de toute politique d'aide au développement**. Il constitue un maillon déterminant de la chaîne de la construction des compétences et, par conséquent, de celle du développement, un maillon sans lequel toute autre politique ne pourrait suffire, qu'il s'agisse, par exemple, de soutien à l'enseignement de base, au secteur des soins de santé primaire, à la formation technique, au secteur privé...

C'est sur cette **vision** que l'ARES fonde sa **mission** de coopération au développement avec l'objectif d'apporter, avec ses partenaires, sa contribution à la **consolidation de la société** et au **développement humain durable**.

2 LES PARTENARIATS ACADÉMIQUES : CATALYSEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Toute l'action de coopération de l'ARES est sous-tendue par un **objectif global** en adéquation avec la Loi relative à la coopération au développement du 19 mars 2013 et l'objectif qu'elle fixe pour la Coopération belge dans son ensemble : **contribuer au développement humain durable des pays du Sud**.

« *L'action de l'ARES est sous-tendue par l'objectif de contribuer, par des partenariats académiques, au développement humain durable des pays du Sud* »

Pour atteindre son objectif global, l'ARES entend **renforcer** et **valoriser**, par des **partenariats**, la **contribution des acteurs académiques au développement humain durable**.

Cette action se construit, par ailleurs, dans une vision de solidarité internationale, de **lutte contre la pauvreté**, contre les **inégalités**, dans toutes leurs dimensions, et de réalisation des **objectifs du Millénaire** pour le développement et des objectifs de développement durable de **Rio+20**.

Concrètement, cela se traduit par des projets de **recherche collaborative et multidisciplinaire**, des projets de **mise en place de formations**, toujours en adéquation avec les besoins locaux, et des programmes de **renforcement institutionnel** et d'appui à la **gouvernance académique**.

À ces activités, il convient d'ajouter un important volet d'actions dont le centre de gravité se situe en Belgique, mais dont la finalité demeure ancrée dans les pays du Sud : un vaste programme de **bourses de stages et masters de spécialisation** orientés « développement », des **groupes de recherche en appui**

aux **politiques** de coopération au développement, des activités de **sensibilisation des étudiants** des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et un instrument de **cofinancement des étudiants des pays en développement (PED)** venus accomplir leurs études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTRE MISSION



- » RENFORCER ET VALORISER LA CONTRIBUTION DES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE AU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE
- » METTRE COLLECTIVEMENT L'EXPERTISE ACADÉMIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT : UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC
- » MOBILISER TOUTES LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA MISSION DE COOPÉRATION ACADÉMIQUE DE L'ARES
- » S'ENGAGER COMME PARTENAIRE EFFICACE DE LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT

1 RENFORCER ET VALORISER LA CONTRIBUTION DES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE AU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Pour atteindre cet objectif de coopération académique au développement, l'ARES entend travailler à l'atteinte de **trois résultats** :

1. **Améliorer la performance globale des établissements partenaires** en contribuant au renforcement de leur capacité structurelle en matière d'enseignement, de recherche et de services à la société
2. **Apporter un maximum de réponses aux enjeux de développement** en mobilisant les capacités de recherche et de formation des établissements partenaires
3. **Accroître l'expertise académique** au sens le plus large en renforçant les capacités individuelles

2 METTRE COLLECTIVEMENT L'EXPERTISE ACADÉMIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT : UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

À travers l'ARES, les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles se donnent comme mission de mettre collectivement à disposition leur savoir-faire pour contribuer à **renforcer leurs homologues du Sud dans leur rôle d'acteurs du développement**. Cette mission particulière s'entend comme partie intégrante de la troisième grande **mission des établissements d'enseignement supérieur**, à côté de la formation et de la recherche : le **service à la société**.

Pour apporter cette contribution à la coopération internationale, les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération définissent, au sein de l'ARES, une **politique de coopération au développement commune** et des **activités conjointes** dont les établissements assurent l'exécution et la supervision scientifiques, l'ARES en assurant le **financement** et la **gestion financière et administrative**.

« *L'ARES entend rendre possible des projets de coopération académique qu'un établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'aurait pas nécessairement la capacité de réaliser seul* »

En regroupant au sein de sa Commission de la Coopération au Développement les **6 universités**, les **20 hautes écoles** et les **16 écoles supérieures des arts** de la Fédération, l'ARES constitue un pôle unique de **mutualisation des forces et des expertises**.

En mobilisant les ressources humaines et financières susceptibles d'atteindre les masses critiques, les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles entendent augmenter l'**efficacité** et l'**impact** de leur contribution à la coopération internationale et rendre possible des projets qu'aucun d'entre eux n'aurait la capacité de réaliser seul. Si l'on tient compte également du fait que, dans le cadre des collaborations avec les institutions du Sud, elle constitue un **interlocuteur unique** qui permet de toucher 42 établissements d'enseignement supérieur en une fois, on comprend mieux pourquoi **l'ARES offre une réelle plus-value**, non seulement aux établissements qui la composent, mais aussi à ses partenaires et à la Coopération belge.

3 MOBILISER TOUTES LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LA MISSION DE COOPÉRATION ACADÉMIQUE DE L'ARES

Pour assurer la mise en œuvre de sa politique de coopération académique, l'ARES met à la disposition de ses établissements et de leurs partenaires des **moyens financiers** qui s'élèvent annuellement à **plus de 30 millions d'euros**. Ceux-ci sont couverts par la **subvention de l'État fédéral** accordée à l'ARES via le SPF Affaires étrangères et Coopération au Développement et sa Direction générale de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire (DGD) pour la préparation et l'exécution des projets et des programmes de coopération académique.

À l'effort financier pris en charge par l'État, les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération ajoutent un volume non négligeable de moyens en dégageant les **ressources complémentaires** nécessaires à l'exercice de leur mission de coopération, sur la base, notamment, de la subvention que leur octroie la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« *Les établissements d'enseignement supérieur et la Fédération Wallonie-Bruxelles cofinancent la politique de coopération académique sous la forme d'une importante mobilisation de ressources humaines, financières et immatérielles, une contribution estimée à plus de 5 millions d'euros* »

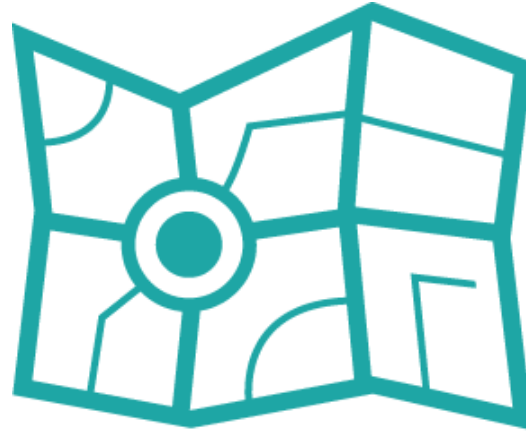
Mobilisation de représentants académiques et administratifs des universités et des hautes écoles pour le pilotage stratégique des actions, coordination scientifique et administrative des activités, missions sur le terrain, mise à disposition de l'expertise scientifique... : les budgets confiés à l'ARES par les autorités publiques pour les programmes de coopération académique au développement sont ainsi considérablement complétés. Les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles **cofinancent** donc largement la coopération académique sous la forme d'une importante mobilisation de **ressources humaines, financières et immatérielles**. Leur contribution annuelle a été estimée à **plus de 5 millions d'euros**, soit un cofinancement à hauteur d'environ **15 % du montant de la subvention de l'État fédéral**.

4 S'ENGAGER COMME PARTENAIRE EFFICACE DE LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT

L'ARES s'investit en tant que **partenaire reconnu, crédible et efficace de la Coopération belge au développement**. En poursuivant ses objectifs propres, elle entend **appuyer la Belgique dans l'exercice de sa mission** en matière de contribution à la coopération internationale. Elle inscrit donc ses actions dans le **cadre fixé par la Loi du 19 mars 2013** relative à la coopération au développement, mais également dans le prolongement logique des **orientations internationales** auxquelles la Belgique souscrit (Déclaration du Millénaire, Déclaration de Paris, Programme d'Actions d'Accra, Partenariat de Busan, Rio+20...) et des **notes stratégiques** de la DGD pertinentes en ce qui concerne la coopération académique : égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, environnement, éducation, agriculture et sécurité alimentaire, droit à la santé et aux soins de santé.

C'est en recourant aux spécificités du **métier académique** que l'ARES entend remplir cette mission et, avec ses partenaires, contribuer au **développement humain durable dans les pays du Sud**.

Son apport se fait ainsi en toute **complémentarité** avec celui des **autres acteurs** de la Coopération belge, dont l'appui se fait tantôt sous forme d'aide d'urgence, d'aide budgétaire, d'appui technique ponctuel ou encore d'infrastructure.



NOTRE APPROCHE

- » RENFORCER LES CAPACITÉS DES PARTENAIRES ACADÉMIQUES DANS UNE OPTIQUE D'APPROPRIATION DU DÉVELOPPEMENT
- » SOUTENIR L'APPROCHE PARTENARIALE POUR ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE
- » S'INVESTIR DANS LE RESPECT DU PRINCIPE D'AUTONOMIE ET DU DROIT D'INITIATIVE ACADÉMIQUES
- » S'ENGAGER DANS LA DURÉE ET GARANTIR LA DURABILITÉ DES INTERVENTIONS

1 RENFORCER LES CAPACITÉS DES PARTENAIRES DANS UNE OPTIQUE D'APPROPRIATION DU DÉVELOPPEMENT

Sans exception et de manière transversale, les actions de coopération au développement de l'ARES s'inscrivent dans le respect du principe du **renforcement des capacités** des acteurs académiques. Mais, pour l'ARES, le renforcement des capacités ne s'arrête pas aux frontières des établissements partenaires. Il se conçoit dans une optique de renforcement structurel de la **performance des établissements d'enseignement supérieur** à former des étudiants et à mener des recherches. Il dépasse la dimension individuelle et se conçoit aussi et surtout dans une perspective de **bénéfice social et de développement** du pays et de la région. En cela, l'enseignement supérieur et ses établissements sont davantage un moyen et non une fin en soi.

« *La coopération académique soutient la construction des capacités structurelles des générations futures des pays du Sud à s'approprier leur développement* »

La coopération académique au développement telle qu'elle est envisagée par l'ARES découle d'une volonté de maximiser l'**appropriation de leur développement et de leurs stratégies** par les pays partenaires et par leurs acteurs de développement. En renforçant les capacités structurelles des partenaires académiques, ses interventions, quelle qu'en soit la nature, soutiennent la construction de celles des générations futures à travailler à leur développement. Elle s'inscrit en cela pleinement dans la Loi sur la Coopération belge, qui place les principes de **renforcement des capacités**, de **consolidation de la société** et d'**appropriation démocratique** au cœur de son action.

2 SOUTENIR L'APPROCHE PARTENARIALE POUR ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

Dès avant la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) – et l'ARES encore aujourd'hui – fondait son engagement sur le **principe durable du partenariat** : les partenaires du Nord et du Sud se fixent ensemble des objectifs et mettent en commun leurs ressources humaines, matérielles et financières pour les atteindre. Elle répondait, par là, déjà aux principales préoccupations liées à l'**efficacité de l'aide** en mettant au cœur de ses actions les **principes d'alignement et d'appropriation**. Couplés à la **responsabilisation des partenaires** dans le déroulement des projets et des programmes, ceux-ci constituent les meilleures garanties d'une **durabilité des actions** entreprises, au-delà du terme du partenariat.

« *La coopération académique représente un investissement répondant à des préoccupations communes à nos pays et aux pays partenaires* »

Encore aujourd'hui, le travail de coopération au développement de l'ARES se base avant tout sur une conjugaison entre les besoins et les **priorités stratégiques des institutions partenaires**, d'une part, et les **priorités nationales de développement** ainsi que les stratégies de réduction de la pauvreté des pays dans lesquels elle intervient, d'autre part. Ensemble, les partenaires développent tantôt des recherches répondant à des problématiques de développement bien identifiées, tantôt des actions conformes à des stratégies de développement institutionnel propres ou encore, par exemple, des formations qui sont en adéquation avec le marché de l'emploi local.

Des **axes thématiques** et des **secteurs d'intervention prioritaires** ont d'ailleurs été définis pour les vingt pays dans lesquels l'ARES concentre son action. Ils découlent à la fois des politiques nationales et des priorités des partenaires académiques locaux. Partenariat oblige, ils tiennent compte également de l'expertise académique disponible en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils forment ainsi le socle d'une relation équitable où priment la **réciprocité** et l'**intérêt commun**. Avec la **définition commune des objectifs** à atteindre, le **dimensionnement** et la **gestion équilibrés des activités**, la qualité et la durabilité des résultats sont maximisées.

3 S'INVESTIR DANS LE RESPECT DU PRINCIPLE D'AUTONOMIE ET DU DROIT D'INITIATIVE ACADÉMIQUES

Le principe d'autonomie et celui, connexe, du droit d'initiative, sont deux principes essentiels dans le monde académique. En matière de coopération au développement, la nature spécifique et l'**approche technique, méthodologique, scientifique** ou **pédagogique** des activités développées relèvent du droit d'initiative des partenaires académiques, du Nord et du Sud, à l'intérieur d'un cadre déterminé par l'ARES conformément aux règles fixées par le pouvoir subsidiant.

« *Le rôle critique de la société civile à l'égard des orientations gouvernementales est capital et les établissements d'enseignement supérieur entendent bien continuer à pouvoir l'exercer* »

Insister sur cet aspect est particulièrement crucial dans le contexte actuel de resserrement de l'approche stratégique. Le rapprochement légitime avec les stratégies des gouvernements locaux – via les plans nationaux de réduction de la pauvreté ou les plans stratégiques nationaux en matière d'enseignement supérieur – ne doit pas laisser entendre que toutes les pistes de développement sont épuisées à la lecture de ces documents. Le **rôle critique de la société civile** à l'égard des orientations gouvernementales est capital et les établissements d'enseignement supérieur entendent bien continuer à pouvoir l'exercer.

4 S'ENGAGER DANS LA DURÉE ET GARANTIR LA DURABILITÉ DES INTERVENTIONS

« *La coopération académique met en jeu des processus complexes dont les effets ne se font souvent sentir qu'après plusieurs années* »

La formation des cadres de haut niveau, le renforcement durable des capacités de recherche et d'enseignement d'une institution partenaire, l'appropriation par les partenaires des résultats engrangés exigent des **approches de long terme**. Un travail d'une telle ampleur met en jeu des **processus complexes** dont les effets ne se font souvent sentir qu'après **plusieurs années**.

Par ailleurs, il est important d'accorder une attention toute particulière à ce que les actions soient construites pour pouvoir être **durables**, c'est-à-dire pour que leurs effets perdurent à l'issue du partenariat. Pour l'ARES, cette dimension constitue un élément d'appréciation important **dès la sélection** des partenariats et des projets. Au-delà des mécanismes favorables qui sont intrinsèques aux initiatives de coopération académique (mécanismes de gouvernance favorables à l'appropriation, renforcement des capacités locales...), les propositions doivent pouvoir démontrer, dès leur introduction, comment elles **perdurèrent au terme du soutien apporté** par l'ARES.



NOTRE ACTION

- » 20 PAYS DE CONCENTRATION
- » 11 INSTRUMENTS COMPLÉMENTAIRES AU SERVICE DE NOTRE MISSION

Au Sud, ce sont **des projets de recherche collaborative et multidisciplinaire**, des projets de **mise en place de formations**, toujours en adéquation avec les besoins locaux, et des **programmes de renforcement institutionnel et d'appui à la gouvernance** universitaire :

- » 16 PARTENARIATS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET D'APPUI A LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE
- » 60 PROJETS EN COURS DE RECHERCHE COLLABORATIVE OU DE FORMATION ORIENTÉS « DÉVELOPPEMENT » ET « INNOVATION »
- » UN PROGRAMME DE BOURSES POST-DOCTORALES POUR LES JEUNES DOCTEURS SOUTENUS PAR L'ARES
- » UNIVERSITIC : UN PROGRAMME D'APPUI AU DÉSENCLAVEMENT NUMÉRIQUE DE 7 UNIVERSITÉS DE RD CONGO ET DU BURUNDI

Des activités auxquelles il convient d'ajouter **un important volet d'actions dont le centre de gravité se situe en Belgique, mais dont la finalité demeure ancrée dans les pays du Sud** :

- » 13 MASTERS DE SPÉCIALISATION ET 5 STAGES DE PERFECTIONNEMENT ORIENTÉS « DÉVELOPPEMENT » - 220 BOURSIERS ANNUELS
- » 3 PROGRAMMES DE RECHERCHE EN APPUI AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT
- » 140 BOURSES DE VOYAGE OFFERTES ANNUELLEMENT AUX ÉTUDIANTS ET DES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT DE PROJET
- » UN PROGRAMME D'APPUI À LA FINALISATION DE THÈSE POUR LES RESSORTISSANTS SUD
- » UN PROGRAMME DE COFINANCEMENT DE LA FORMATION DES ÉTUDIANTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

1 NOS 20 PAYS DE CONCENTRATION



2 NOS INSTRUMENTS

2.1 L'APPUI INSTITUTIONNEL (AI)

Programmes de renforcement des capacités d'un établissement d'enseignement supérieur partenaire sur base de ses priorités en conjuguant les dimensions d'enseignement, de recherche et de services à la société.

- » *Objectif : Soutenir le développement institutionnel d'un établissement d'enseignement supérieur, sur base de son plan stratégique, en renforçant ses capacités afin d'y créer un environnement qui soit propice à un enseignement, une recherche et des services à la société pertinents et de qualité. Il s'agit d'une approche centrée sur des objectifs et des résultats institutionnels (toute activité de formation ou de recherche dont l'objectif ne serait pas institutionnel ne relève pas de cet instrument).*
- » *Durée : 5 ans (avec durée variable pour chaque activité individuelle).*
- » *Modalité de sélection : Identification.*

NOS 16 PARTENAIRES D'APPUI INSTITUTIONNEL



2.2 LES PROJETS DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT & PROJETS DE FORMATION SUD

2.2.1 Projets de Recherche pour le Développement (PRD)

Projets de recherche ou de diffusion des connaissances issus d'une initiative conjointe Nord-Sud autour d'une problématique de développement locale, nationale voire régionale.

- » *Objectif : Renforcer les capacités de recherche d'une institution d'enseignement supérieur partenaire pour traiter une problématique clé de développement locale, nationale voire régionale.*
- » *Durée : 3 à 5 ans.*
- » *Modalité de sélection : Appel compétitif.*

2.2.2 Projets de Formation sud (PFS)

Projets d'appui à ou de création de formation supérieure aboutissant à un diplôme (hormis le 1^{er} cycle) ou non diplômante aboutissant à un certificat, issus d'une initiative conjointe Nord-Sud en réponse à un besoin de formation identifié dans la société locale ou régionale.

- » *Objectif : Renforcer l'offre de formation dans des domaines porteurs pour le développement.*
- » *Durée : 3 à 5 ans.*
- » *Modalité de sélection : Appel compétitif.*

2.3 LES PROJETS D'INITIATIVE INNOVANTE

Projets ponctuels d'envergure limitée, issus d'une initiative conjointe Nord-Sud, et répondant à une problématique de développement par une approche innovante de la thématique traitée ou avec une approche exploratoire au niveau partenaire sud du projet.

- » *Objectif : Apporter de nouvelles formes de réponse à une problématique donnée ou initier une nouvelle collaboration Nord-Sud.*
- » *Durée : 1,5 an maximum (18 mois).*
- » *Modalité de sélection : Appel compétitif.*

CEREMONIE DE REMISE DES DIPLOMES
DE MASTER COMPLEMENTAIRE EN JOURNALISME
2ème PROMOTION

CHAIRE UNESCO-GIKOSI 15 MAI 2013

**APPUI AU
MASTER EN
JOURNALISME
À L'UNIVERSITÉ
DU BURUNDI,
BUJUMBURA**



**SOUTIEN À
L'ENSEIGNEMENT, À LA
RECHERCHE ET À LA PRISE
EN CHARGE
MULTIDISCIPLINAIRE DES
PATHOLOGIES
DIGESTIVES DE L'ENFANT
À L'HÔPITAL PÉDIATRIQUE
2A, HO CHI MINH VILLE,
VIETNAM**

2.4 LES BOURSES POSTDOCTORALES ÉLAN

Bourses octroyées au titulaire, depuis moins de 5 ans, d'une thèse financée par l'ARES dans le cadre d'un programme d'AI, d'un PRD, d'un PFS ou d'un ACROPOLIS (Academic Research Groups for Policy Support) dans le but de compléter son doctorat par une recherche menée dans son institution d'origine ou pour y développer des activités d'enseignement. Elles permettent au jeune docteur d'acquérir l'équipement ou les outils pédagogiques nécessaires à sa réinstallation, pour la poursuite des travaux de recherche envisagés ou pour la préparation de cours. Il peut également s'agir d'aide à la publication ou de soutenir la participation du boursier à des manifestations scientifiques.

- » *Objectif : Maintenir la dynamique académique acquise sous forme de projet de recherche ou d'enseignement mené localement.*
- » *Durée : 1 an maximum (12 mois).*
- » *Modalité de sélection : Appel compétitif (1 par an).*

2.5 LES COURS ET STAGES INTERNATIONAUX

Formations (master de spécialisation ou stage) orientées vers des problématiques globales de développement inscrites dans les programmes des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour lesquelles l'ARES octroie des bourses à des ressortissants des pays en développement disposant d'une expérience professionnelle en lien avec la problématique ciblée (voir ci-dessous).

Douze masters de spécialisation et cinq stages composent aujourd'hui la liste des Cours et Stages internationaux soutenus financièrement par l'ARES. Les premiers sont des programmes de formation interétablissements organisés par année académique et à l'issue desquels un grade académique est délivré. Les seconds sont, quant à eux, des formations davantage pratiques et de plus courte durée (2 à 6 mois) qui donnent lieu à un certificat et qui visent au perfectionnement de personnes-ressources disposant d'une expérience professionnelle approfondie dans des secteurs déterminés du développement.

Ces masters et stages sont des formations inscrites aux programmes des cours des établissements d'enseignement supérieur et sont dès lors ouvertes aux étudiants belges (qui toutefois ne peuvent bénéficier d'une bourse de l'ARES).

L'instrument « Chaires du Sud », par lequel l'ARES finance l'intervention (sous forme d'un cours ou d'un séminaire) d'un expert du Sud à un cours ou à un stage, est intégré aux Cours et Stages internationaux.

- » *Objectif : Assurer le transfert de connaissances acquises vers les pays dont sont issus les boursiers.*
- » *Durée : Un cours international est un master d'au moins 60 crédits et est organisé sur une année académique. Un stage est organisé par année civile et a une durée qui varie de 2 à 6 mois. Le financement par l'ARES des Cours et des Stages internationaux est octroyé pour une durée de 5 ans.*
- » *Modalité de sélection : Appel compétitif (tous les 5 ans).*

2.6 LES BOURSES DE COURS ET STAGES INTERNATIONAUX

Chaque année, l'ARES octroie 150 bourses de cours et 70 bourses de stage à des ressortissants des PED qui sont titulaires d'une expérience professionnelle pertinente et qui peuvent produire une garantie de réinsertion de leur employeur. Chaque année, près de 3500 candidatures sont introduites auprès de l'ARES. Une bourse de cours (master) s'étend sur une année académique et une bourse de stage sur la durée du stage (2 à 6 mois).

- » *Objectif : Assurer le transfert de connaissances acquises vers les pays dont sont issus les boursiers.*
- » *Durée : Une bourse de cours (master) s'étend sur une année académique. Une bourse de stage est accordée pour la durée du stage, soit entre 2 et 6 mois.*
- » *Modalité de sélection : Appel compétitif.*

5 STAGES INTERNATIONAUX 2016

1. STAGE EN CONTRÔLE DE QUALITÉ ET ASSURANCE QUALITÉ DES MÉDICAMENTS ET PRODUITS DE SANTÉ
2. STAGE EN INITIATION À LA RECHERCHE POUR LE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SANTÉ
3. STAGE EN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE LIBRE
4. STAGE EN VALORISATION DES RESSOURCES SECONDAIRES POUR UNE CONSTRUCTION DURABLE
5. STAGE MÉTHODOLOGIQUE EN APPUI À L'INNOVATION EN AGRICULTURE FAMILIALE

13 COURS INTERNATIONAUX 2016-2017

1. MASTER DE SPÉCIALISATION EN DÉVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ
2. MASTER DE SPÉCIALISATION EN DROITS DE L'HOMME
3. MASTER DE SPÉCIALISATION EN GESTION DES RESSOURCES AQUATIQUES ET AQUACULTURE
4. MASTER DE SPÉCIALISATION EN GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES
5. MASTER DE SPÉCIALISATION EN GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES SANITAIRES DANS LES PAYS DU SUD
6. ADVANCED MASTER IN INTERNATIONAL AND DEVELOPMENT ECONOMICS
7. MASTER DE SPÉCIALISATION EN MÉDECINE TRANSFUSIONNELLE
8. EUROPEAN MASTER IN MICROFINANCE
9. MASTER DE SPÉCIALISATION EN PRODUCTION INTÉGRÉE ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES EN MILIEU URBAIN ET PÉRI-URBAIN
10. SPECIALIZED MASTER IN PUBLIC HEALTH METHODOLOGY
11. MASTER DE SPÉCIALISATION EN SCIENCES DE LA SANTÉ PUBLIQUE - MÉTHODES DE RECHERCHE APPLIQUÉES À LA SANTÉ GLOBALE
12. MASTER DE SPÉCIALISATION EN SCIENCES ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
13. MASTER DE SPÉCIALISATION EN TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Avec les instruments Bourses de voyage et Microprojets étudiants, l'ARES assure la **sensibilisation au développement** des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

2.7 LES BOURSES DE VOYAGE

Bourse octroyée à un étudiant d'un établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour réaliser un séjour dans un pays en développement dans le cadre d'un stage ou dans le cadre d'un travail de fin d'études sur un sujet relatif à une thématique de développement. En moyenne, 170 étudiants bénéficient, chaque année, du soutien financier de l'ARES qui couvre les frais de déplacement international des boursiers – en tout ou en partie –, et, parfois, une allocation de subsistance.

- » *Objectif : Contribuer à la sensibilisation des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux enjeux et problématiques du développement.*
- » *Durée : 1 mois minimum.*
- » *Modalité de sélection : Appel compétitif.*

2.8 LES MICROPROJETS ÉTUDIANTS

Projets de coopération au développement en lien avec une activité d'AI, un PRD ou un PFS et réalisés en collaboration entre une équipe d'étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles et une équipe d'étudiants du Sud. L'exigence de lien avec une initiative de coopération existante de l'ARES en optimise la mise en œuvre et l'impact. L'ARES finance environ 3 Microprojets étudiants par an.

- » *Objectif : Contribuer à la sensibilisation des étudiants de la Fédération aux enjeux et problématiques du développement.*
- » *Durée : 9 mois maximum.*
- » *Modalité de sélection : Appel compétitif.*

2.9 ACADEMIC RESEARCH GROUPS FOR POLICY SUPPORT (ACROPOLIS)

Network of Belgian researchers, ideally interdisciplinary, interuniversity and interregional in terms of composition, that support the Belgian authorities responsible for development cooperation (DGD) in their decision-making by conducting academic research and delivering tailor made academic services to the policy-makers in order to foster evidence-based policy on a high priority topic defined by the authorities themselves.

Les ACROPOLIS sont financés conjointement par le VLIR-UOS (conseil interuniversitaire flamand) et l'ARES pour une période de cinq ans. Trois ACROPOLIS ont été sélectionnés et ont commencé le 1er mai 2014 pour une durée de 3 ans, les suivants s'étaleront sur 5 ans :

1. *Aid Effectiveness with a focus on fragile contexts (Mali, Niger, Rwanda, Burundi and DR Congo)*
2. *Integration of the environmental and climate change themes in the transition towards sustainable development*
3. *Financing for development*

- » *Objectif : Définir les meilleures articulations possibles entre le monde de la recherche et celui des décideurs politiques pour assurer l'appui à la politique de coopération belge dans le but d'une professionnalisation et d'une amélioration continues de la qualité et de l'impact de l'aide publique belge au développement. L'instrument doit aussi contribuer à la visibilité internationale de l'expertise académique belge en matière de coopération au développement.*
- » *Durée : 3-5 ans.*
- » *Modalité de sélection : Appel compétitif (1 tous les 5 ans).*

2.10 LE SOUTIEN À LA FINALISATION DE THÈSE (SOFT)

Bourses ponctuelles octroyées à des ressortissants des pays en développement pour la finalisation d'une thèse de doctorat réalisée en partie dans une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en partie dans une université du Sud.

- » *Objectif : Apporter un soutien financier à des étudiants issus des PED qui sont en fin de thèse.*
- » *Durée : 6 mois maximum.*
- » *Modalité de sélection : Appel dans les universités pour identifier les doctorants.*

2.11 LES FRAIS DE FORMATION

Instrument couvrant partiellement les frais exposés par les universités dans le cadre de l'accueil des étudiants des pays en développement (boursiers ou non de l'ARES ou d'autres acteurs de la coopération au développement). Une priorité est accordée aux boursiers des organismes belges de coopération au développement, aux troisièmes cycles et aux études doctorales.



AU-DELÀ DE LA DIMENSION ACADÉMIQUE...

- » QUOTIDIENNEMENT, L'ARES CONTRIBUE À FORMER DES AGENTS-CLÉS OU DE FUTURS AGENTS-CLÉS DU DÉVELOPPEMENT, MAIS AUSSI À RENFORCER LES CAPACITÉS SCIENTIFIQUES, LOGISTIQUES ET HUMAINES DE SES INSTITUTIONS PARTENAIRES.
- » CETTE DÉMARCHE S'INSCRIT DIRECTEMENT DANS LE SOUCI DE PARTICIPER À DYNAMISER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE DU SUD ET DE LES APPUYER DANS LEUR RÔLE STRUCTUREL DE CATALYSEUR MAJEUR DE CHANGEMENT.
- » MAIS, AU-DELÀ, QUELS AUTRES ENJEUX POUR LA COOPÉRATION ACADÉMIQUE ?

1 APPORTER DES RÉPONSES INNOVANTES ET PARTAGÉES AUX ENJEUX GLOBAUX

Dans le contexte d'un **monde global** où nous sommes tous interconnectés, la communauté scientifique et académique est aussi appelée à jouer un rôle. En participant au renforcement global du **secteur de l'éducation**, elle contribue à la lutte contre les **inégalités** et contre la **pauvreté** globales. Par le dialogue qu'elle engage avec les décideurs, avec le secteur privé et avec la société en général, elle conduit aussi à renforcer et à promouvoir les **sciences et technologies** comme **moteurs de développement durable**. Et, à l'heure où la communauté académique et scientifique est une réalité mondiale, les collaborations internationales qui la sous-tendent doivent aussi contribuer à la définition de l'agenda d'une **recherche durable, socialement inclusive et génératrice de paix**.

C'est ici qu'en plus des dimensions de formation des cadres de haut (et de moins haut) niveau ou de création d'emplois durables, entrent en jeu celles de **l'innovation pour le développement** et de la formulation de réponses scientifiques à des problèmes spécifiques, qui soient profitables à tous.

« *La coopération académique poursuit aussi l'objectif d'apporter une réponse Nord-Sud aux défis que nous partageons tous* »

Compte tenu de la **globalité des défis** auxquels notre société est confrontée, les actions de coopération au développement de l'ARES renforcent les partenaires académiques du Sud non simplement comme moteurs du développement de leurs pays. Elles le font aussi avec l'objectif d'apporter, dans une optique de solidarité internationale, une **réponse Nord-Sud aux défis partagés** que sont, par exemple, les **changements climatiques et environnementaux**, la **sécurité alimentaire**, l'**économie mondialisée**, les **migrations**, la **croissance démographique**, les progrès de la **démocratie**...

2 RENFORCER LA PLACE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES SUR LA CARTE DE LA DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE

La coopération académique met en relation nos **scientifiques de haut niveau** avec leurs **homologues du Sud** qui sont autant de femmes et d'hommes appelés à devenir les cadres voire les leaders de demain.

Il s'agit là d'une opportunité de créer et d'entretenir des liens privilégiés susceptibles de **dépasser le contexte de la coopération au développement** pour atteindre des potentialités variées et inestimables qui cultivent et améliorent par là la place de choix occupée par la Fédération sur la carte de la **diplomatie scientifique mondiale**.

3 CONSTRUIRE UN RÉSEAU D'AMBASSADEURS POUR LA FÉDÉRATION ET SES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Chaque année, l'ARES offre l'opportunité à plusieurs centaines de ressortissants de pays en développement de venir suivre en Fédération Wallonie-Bruxelles un programme d'étude, de recherche ou de perfectionnement. Ce passage par la Belgique et par ses établissements d'enseignement supérieur francophones est une occasion unique de construire, au-delà de l'aspect scientifique, **des relations humaines qui ne restent pas sans suite**.

Depuis plus de 15 ans, ce sont des milliers de boursières et de boursiers que le CIUF et l'ARES ont soutenus et qui représentent aujourd'hui un vaste **réseau d'ambassadeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses établissements d'enseignement supérieur**.

4 CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DE NOTRE EXPERTISE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Enfin, par son action empreinte d'échanges, de rencontres et de collaborations, l'ARES met en évidence à l'étranger les spécificités et les plus-values de **notre expertise scientifique et académique** en général et en matière de développement en particulier.

En finançant des projets de formation et de recherche en partenariat avec des institutions académiques du Sud, l'ARES permet, en effet, à la fois de **renforcer et de renouveler l'expertise qui existe en Fédération** sur des thématiques pertinentes pour l'amélioration des conditions de vie des populations des pays les plus pauvres. Une expertise précieuse qui contribue aussi à notre **rayonnement international**.

FACTS & FIGURES

1995

L'ARES est responsable pour le volet académique de la Coopération belge au développement depuis 20 ans

21

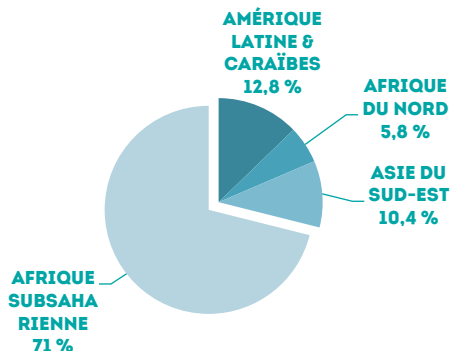
21 agents de l'ARES sont en charge de la coopération au développement. L'ARES compte également 1 expert international en RD Congo

31 M€

Budget annuel de l'ARES en matière de coopération académique au développement

13,5 %

du budget de la coopération non gouvernementale belge



1730 M€ >

Aide publique au Développement belge

230 M€ >

coopération non gouvernementale belge

60 M€

coopération académique belge

250

Plus de 250 projets de recherche et de formation menés et en cours

16

16 partenariats d'Appui institutionnel en cours dans 13 pays d'Afrique, d'Amérique latin & caraïbes et d'Asie

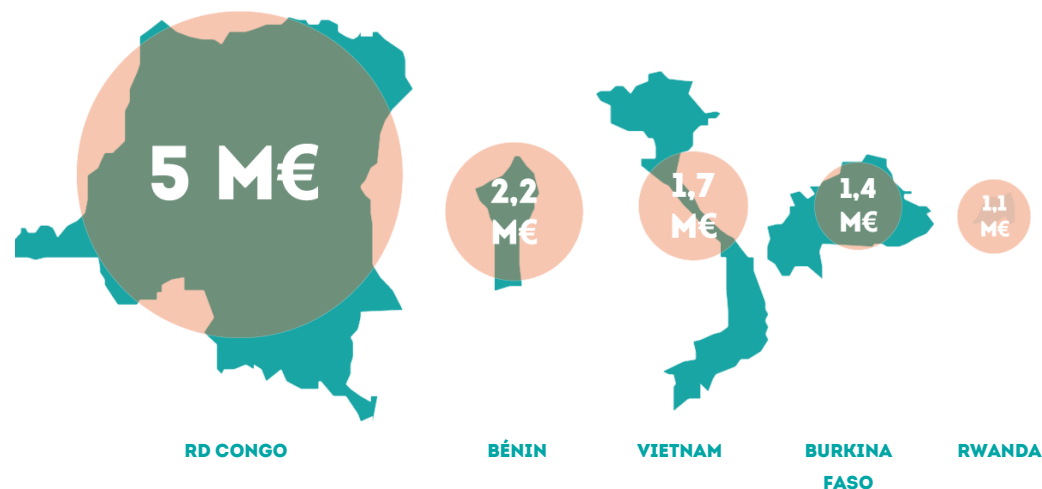
3000

Plus de 3000 boursiers des pays en développement ayant réussi un master ou un stage de spécialisation en Fédération Wallonie-Bruxelles

500

Docteurs diplômés dans les universités partenaires au cours des 10 dernières années

TOP 5 PAYS PARTENAIRES :



TOP 3 SECTEURS D'IMPACT :



AGRICULTURE



SANTÉ



DÉVELOPPEMENT RURAL & URBAIN

L'ARES

L'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. **Organisme d'intérêt public**, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'**enseignement**, de **recherche** et de **service à la collectivité**. Elle fédère **6 universités**, **20 hautes écoles**, **16 écoles supérieures des arts** et **100 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale** dont elle organise la **concertation** et pour lesquels elle promeut les **collaborations** à l'échelle nationale et internationale.

En tant que **couple unique**, l'ARES assure au **secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles** une **coordination globale**.

Elle veille notamment à la cohérence de l'**offre de formation** et à son adéquation au **marché de l'emploi**, elle soutient les établissements dans leurs efforts de représentation et de **relations internationales** et formule des **recommandations en matière de politique de recherche** scientifique ou artistique. L'Académie fournit l'**information sur les études** supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle coordonne également l'engagement des établissements en matière d'**apprentissage tout au long de la vie**, de promotion de la **réussite** ou encore de **coopération au développement**. Enfin, elle collecte et traite un ensemble de **données scientifiques et statistiques** touchant au secteur dans une optique de **veille**, d'évaluation et d'**amélioration des pratiques** en faveur de la qualité des enseignements ou de l'accompagnement des quelque 200 000 étudiants que comptent les établissements.

➤ Pour en savoir plus : www.ares-ac.be

LA MISSION DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'ARES ET LA COMMISSION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Pour assurer l'exercice de ses différentes missions, l'ARES a constitué plusieurs **commissions permanentes** chargées de préparer, à sa demande, ses délibérations et décisions. À côté de treize autres commissions spécifiques, la **Commission de la Coopération au Développement** est chargée de cette tâche lorsqu'il est question de coopération académique au développement.

➤ Pour en savoir plus : www.ares-ac.be/developpement

CRÉDITS

Tanguy Goethals (pp. 1, 19)

Freepik - www.flaticon.com (pp. 2, 5, 9, 12, 22, 24)

Kaat Matthys (p. 16)

François Goncé & Nicolas Bindelle - Image extraite du documentaire *Renaissance* (p. 17)



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

RUE ROYALE 180
1000 BRUXELLES
BELGIQUE

T +32 2 225 45 11
F +32 2 225 45 05

WWW.ARES-AC.BE
